



Présidentielle 2012, les priorités des syndicats MEDEF, CGPME et UPA pour les entreprises de la région

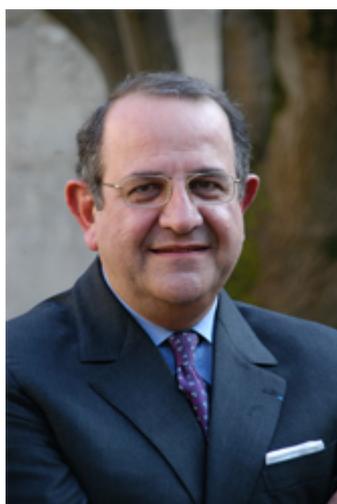
samedi 21 avril 2012, par [lpe](#)

A la veille du premier tour des élections présidentielles, le Petit économiste a souhaité recueillir les attentes des Présidents des trois organisations interprofessionnelles patronales en Poitou-Charentes.

Paul François Arrighi, Président du MEDEF Poitou-Charentes

« 2 principaux axes peuvent être développés concernant les attentes des chefs d'entreprises :

- Améliorer la compétitivité de nos entreprises en adoptant notamment une stratégie économique des prélèvements obligatoires. Il faut alléger les prélèvements assis sur le travail, en privilégiant un nombre réduit de prélèvements à base large et à taux bas, en allégeant l'environnement réglementaire et en stabilisant les prélèvements. L'objectif est de rétablir la confiance des entrepreneurs et des investisseurs. C'est pour cela que nous proposons notamment d'adopter un nouveau pacte social et fiscal selon un mouvement de double hélice : baisse des cotisations « salariés » compensée par une hausse de la CSG ; et baisse des cotisations « employeurs » compensée par une augmentation de la TVA.



- Avoir le courage politique de continuer les réformes de fond, indispensables pour permettre le retour aux équilibres financiers tant de l'Etat que des organismes sociaux. En cela la réforme des retraites était indispensable. Et il faudra s'attaquer aussi à la réforme de l'assurance maladie. Rappelons que les caisses sociales sont alimentées par les cotisations salariales et patronales. A ce titre, elles sont gérées par le Medef et les autres organisations patronales et salariales, y compris à l'échelon de notre département.

Nous devons rappeler sans cesse à nos représentants politiques qu'il faut faire confiance à l'esprit entrepreneurial français et lui permettre de s'orienter vers les marchés du futur. Nos TPE et PME adhérentes, et n'oublions pas qu'elles sont l'essentiel de nos adhérents, ne demandent pas des subventions mais un environnement stable et favorable au développement de leurs activités. Pour moi, il est indispensable que les futures politiques mises en œuvre permettent l'accroissement des taux de marge, historiquement bas en France, et facilitent le développement des TPE-PME et ETI. »

François Asselin, Président de la CGPME Poitou-Charentes

" Les attentes des PME :

- Que justement les réformes cessent et ne s'empilent pas (exemple : En 4 ans 18 versions des crédits d'impôts pour les travaux liés à la rénovation énergétique !)
- Faire en sorte que l'accès au crédit des PME soit déconnecté des règles Bale III imposant aux banques d'augmenter leur fonds propres, pour permettre aux entreprises une fluidité du cycle d'exploitation et les investissements nécessaires à la compétitivité ou au développement.
- Simplifier le dialogue social et réunir en une seule instance pour les PME allant de 50 à 250 salariés le CE, CHSTC et Délégués du Personnel.



- Mettre à plat, toutes les obligations liées au seuil (moins de 20 + de 20, - de 50 + de 50 salariés).
- Centraliser toute nouvelle norme ou contrainte vers un ministère des PME quelque soit sa provenance (Bruxelle, Ministère des finances, industrie, économie, intérieur...) avant toute mise en application pour éviter l'empilement hétérogène exposant le dirigeant à des risques inutiles et anti productifs. En tout état de cause, que toute nouvelle norme soit concomitante avec la suppression d'une ou plusieurs anciennes normes.
- Favoriser et encourager le travail et le pouvoir d'achat de nos salariés en gardant la défiscalisation des heures supplémentaires et en évitant de fiscaliser plus lourdement toute redistribution des bénéfices en leur faveur (intéressement, participation, PEE...)."

Jean-Claude Christmann, Président de l'UPA Poitou-Charentes

" A l'occasion des élections présidentielles l'UPA a édité un livre blanc intitulé : « Penser autrement ». Pourquoi ce titre ? Parce que, outre les revendications traditionnelles de réductions du coût du travail, de simplification administrative pour les TPE, de meilleure orientation pour trouver la main d'œuvre qualifiée, l'UPA, a un projet plus global, plus ambitieux afin que l'artisanat et le commerce de proximité

soient prioritaires dans la réflexion du législateur. Cela nous paraît logique avec 98 % des entreprises européennes ayant un effectif de moins de 50 salariés.

L'UPA rassemble ses priorités sur trois axes :

- Créer les conditions de la croissance

1/ Accompagner la performance et l'innovation des entreprises

Ce qui a été fait récemment et annoncé par le secrétaire d'Etat Frédéric Lefebvre le 12 mars dernier lors des assises de l'artisanat

- Le statut de l'EIRL est rendu opérationnel (depuis janvier 2011) avec la dernière instruction fiscale qui garantit la neutralité fiscale aux entreprises en activité. Enfin, un régime fiscal adapté aux entrepreneurs individuels qui nous l'espérons tous deviendra LE statut de référence des artisans.

- Améliorer le financement des entreprises artisanales : en augmentant le capital de la S.I.A.G.I. (société de cautionnement mutuel) de 11 millions d'euros.

Renforcer notre propre outil est donc une très bonne solution pour obtenir les fonds destinés aux investissements.

Ce que nous souhaitons aujourd'hui :

- Pérenniser la médiation du crédit qui a vraiment fait ses preuves en matière de déblocage de crédit, d'emplois sauvés. Ce dispositif qui a vu le jour le 11 novembre 2008 est prolongé jusqu'à la fin 2012.

- Mieux détecter et valoriser l'innovation

Il y a là des gisements d'emplois liés à la créativité et la réactivité des TPE mais dans certains domaines tels que le dépôt de brevet, la vente à l'export, les petites entreprises ont besoins d'être soutenues et accompagnées.

2/ Réduire le coût du travail

Elargir l'assiette du financement de la protection sociale, il ne doit plus reposer uniquement sur les revenus du travail...un serpent de mer !

3/ Conforter le développement de l'artisanat et du commerce de proximité

Combattre la concurrence déloyale

Encourager l'esprit d'entrepreneuriat est dans nos valeurs, créer un régime dérogatoire sans limite non ! Il nous faut donc continuer d'aménager le régime de l'auto-entrepreneur en réduisant sa durée à 1 an maximum, obligeant les auto-entrepreneurs du bâtiment à indiquer sur leurs devis et facture le n° d'assurance décennale...



- Agir pour les générations futures

Ce qui vient d'être fait :

La Professionnalisation de l'orientation

- Les chambres de métiers vont être intégrées au service public d'orientation avec un objectif : rendre plus attractifs les métiers dans les collèges et lycées. Un moyen d'enrayer une partie du chômage des jeunes et de pourvoir les offres de main d'œuvre qualifiée.

- En cours de finalisation : une meilleure reconnaissance des qualifications des professionnels de

l'artisanat.

Ce que nous souhaitons :

Multiplier les passerelles entre les filières et les ouvrir largement aux métiers de l'artisanat pourvoyeurs de débouchés, d'emplois et de carrières.

Poursuivre le développement de l'apprentissage, favoriser la mobilité des apprentis.

- L'économie de proximité, une réponse adaptée aux évolutions de société

"Think small first" inspiré du Small Business Act Européen : Il vise à ce que les mesures et programmes communautaires soient conçus d'abord en fonction des besoins des entreprises du commerce et de l'artisanat, et ne soient pas systématiquement destinés aux grandes entreprises en priorité puis adaptés aux petites entreprises de notre dimension. Pour éviter cela, le « small business act » préconise que chaque nouvelle réglementation soit testée à l'échelon de la PME avant d'être promulguée ,

L'UPA demande donc que ce principe soit inscrit dans la Constitution française : l'Italie l'a fait, l'Espagne, la Suède et la Finlande sont en train de le faire au niveau territorial.

Renforcer un dialogue social adapté aux entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité. Des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat ont été constituées en Poitou-Charentes le 7 décembre 2010. Une des premières actions concrètes a été de créer un Comité d'activités Sociales et Culturelles de l'Artisanat dénommé « Viv'ARTI Poitou-Charentes ». "